

TROPHÉE

CENTRE MORBIHAN

41^{ème}
EDITION



Création graphique : Romain Duval

Samedi (Après-Midi)

18 MAI
2024

- Réguieny
- Réguieny

Dimanche (Matin)

19 MAI
2024

- Réguieny
- Evellys (Naizin)

Dimanche (Après-Midi)

19 MAI
2024

- Réguieny
- Locminé

ROADBOOK

OFFICIELS

DIRECTION ORGANISATION

Président d'Honneur	: Gérard LORGEUX
Membre Fondateur	: Christian JOSSO
Président	: Patrick GUÉGAN
Vice-président	: Hugues JÉHANNO
Secrétaire	: Françoise BONNO
Secrétaire Adjointe	: Émeline POCARD
Trésorière	: Françoise ALLIO
Trésorière Adjointe	: Yolande GARNIER
Responsable Partenaires	: Gérard BERNARD
Responsable Organisation Sportive	: Morgane GARNIER
Responsable Hébergement	: Christophe LE DASTUMER
Responsable Véhicules	: Vincent GLOAGUEN
Responsable Communication	: Bernard CATEL
Responsable Marketing	: Gwendal MILAN
Responsable Technique Départ	: Dominique LORIC
Responsable Technique Arrivée	: Henri MOREAC
Responsable Technique Arrivée (adjoint)	: Daniel BERTHELOT
Responsable Parcours et Fléchage	: Julien ROSELIER
Responsable Sécurité	: Sébastien RIO
Responsable Relations Préfecture	: Cédric JOSSO
Responsable Accueil VIP	: Lucie GAUTHER
Responsable Organisation Bus VIP	: Martial VAGUERESSE
Responsable Caravane Publicitaire	: Régis LAMOUR
Coordinateur Organisation	: Etienne CAIGNARD

DIRECTION SPORTIVE

Directeur de l'épreuve	: Gabriel BERTHELOT
Assistance Direction	: Morgane GARNIER, Julien ROSELIER
Président du Jury UCI	: Xavier VANDERMEULEN 
Commissaires Titulaires UCI	: Max MICHAUD
	: Mickaël ROUZIÈRE
Juge à l'Arrivée	: Ludovic JOUAN
Chronométrateur Officiel	: Bertrand VITOUR
Chronométrateur Départ CLM	: Damien QUILLIVIC
Commissaires Moto	: David JEAN
	: Olivier ROUSSEAU
Infos Course	: Alain KOSZYCZARZ
Moto-Infos	: ABEC
Ardoisier	: Caroline DESMONS
Régulateur	: Christophe LE DASTUMER
Service médical	: BRETAGNE ASSISTANCE MÉDICALE
Ambulances	: URGENCE 56 (2)
Animateurs officiels	: Damien MARTIN, Philippe LE MAIRE
Direct TV	: Antoine MICHELIN, Cyrille GUIMARD
Photo-finish – Classements	: STS SPORT
Liaisons Radios et Voitures Assistance Neutres	: HERMINE SERVICE COURSES (2 voitures + 1 moto)
Sécurité de l'épreuve	: GENDARMERIE NATIONALE (6), ABEC (14)

ÉTAPES

DATE	ÉTAPE	DÉPART	ARRIVÉE	KM
Samedi 18 mai	1	Réguiny	Réguiny	115,4 km
Dimanche 19 mai	2	Réguiny	Évellys (Naizin)	7 km
Dimanche 19 mai	3	Réguiny	Locminé	112,0 km

PARTENAIRES PRIVÉS



PARTENAIRES PUBLICS



RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : Présentation

Inscrit au calendrier de la Coupe des Nations Juniors UCI, le 29^e TROPHÉE CENTRE MORBIHAN, classé 2.Ncup est organisé par l'association du Trophée Centre Morbihan, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Il se dispute les 18 et 19 mai et comprend 3 étapes : deux étapes en ligne et un contre la montre individuel.

Article 2 : Participation

Le TROPHEE CENTRE MORBIHAN est ouvert aux coureurs hommes juniors. Cette épreuve sera disputée par équipes de 6 coureurs avec un minimum de 4 coureurs. Elle est ouverte uniquement aux équipes nationales, aux équipes régionales et de club (max 16%), et aux équipes mixtes (art.2.14.035 à 2.14.039 du règlement UCI).

Article 3 : Classement de la Coupe des Nations Juniors

La Coupe des Nations Juniors attribue des points seulement aux nations par l'accumulation de points individuels. Seul existe un classement par nation. A chaque étape, il est attribué des points aux six premiers coureurs du classement suivant le barème ci-après :

Classement	Points
1	6
2	5
3	4
4	3
5	2
6	1

A l'issue de l'épreuve, il est attribué des points aux 20 premiers coureurs du classement général final suivant le barème ci-après :

Classement	Points
1	30
2	25
3	20
4	17
5	16
6	15
7	14
8	13
9	12
10	11
11	10
12	9
13	8
14	7
15	6
16	5
17	4
18	3
19	2
20	1

Seules figurent au classement par nations les équipes nationales ayant participé à l'épreuve. Seul le premier coureur de chaque nation marque des points par rapport à sa place dans l'épreuve. A l'issue de chaque épreuve, les nations ex aequo au classement général seront départagées selon l'article 2.14.042 du règlement UCI.

Article 4 : Permanence

La permanence d'accueil, où les responsables d'équipes licenciés doivent confirmer les partants, se déroulera le vendredi 17 mai de 14 h 30 à 16 h 45 à la Salle Multifonctions "Espace La Maillette" Rue des Vénètes - Zone de Kerjean à Locminé.

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des commissaires et de la direction générale de l'organisation, est fixée à 17 h 00 au même lieu.

La présentation officielle des équipes aura lieu à 18 h sur le parvis de l'église. Cette dernière obligatoire fera l'objet d'un communiqué spécial de l'organisation.

Article 5 : Ordre des voitures lors de la 1^{ère} étape

L'ordre des voitures fixé par l'article 2.14.046 du règlement UCI sera le suivant :

1. les voitures des équipes représentées à la réunion de directeurs sportifs dans l'ordre du classement de la coupe des nations tel qu'il est établi à la veille de l'épreuve
2. les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs mais qui n'ont pas encore obtenu de points au classement de la coupe des nations
3. les voitures des équipes n'ayant pas confirmé leurs coureurs partants dans le délai visé par l'article 1.2.090
4. les voitures des équipes non représentées à la réunion des directeurs sportifs

Dans les groupes 2, 3 et 4 l'ordre est fixé par tirage au sort.

La voiture d'une équipe visée au point 1 ou 2, mais qui se trouve dans un des cas visés au point 3 ou 4, sera dans le groupe 3 ou 4, suivant le cas.

Les règles ci-dessus s'appliquent à la première étape d'une épreuve par étapes, l'ordre des véhicules lors des autres étapes étant déterminé par le classement général individuel au temps.

Article 6 : Radio Tour

Les informations courses seront émises sur la fréquence "Radio Tour" : 157.550

Article 7 : Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre sera assuré par HERMINE SERVICE COURSES. Le service est assuré au moyen de deux voitures techniques et d'une moto.

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 8 : Classement Général Individuel

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés par les chronométreurs dans chacune des étapes, en tenant compte des pénalités éventuelles (article 2.6.014).

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les centièmes de seconde enregistrés lors du contre la montre individuel sont réincorporés dans le temps total pour départager les coureurs ex-aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée (article 2.6.015).

Le leader du classement général individuel au temps porte un maillot jaune.

Article 9 : Classement Général Individuel aux Points

Le classement général individuel aux points est établi par l'addition des points attribués à l'arrivée de chacune des 3 étapes, selon la cotation suivante :

Pour les 2 étapes en ligne, respectivement du 1^{er} au 15^e : 25 - 20 - 16 - 14 - 12 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 et 1 pts
Pour l'étape contre la montre, respectivement du 1^{er} au 10^e : 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 et 1 points.

En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de victoires d'étapes
2. Classement général individuel au temps

Pour figurer au classement général individuel aux points, les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Centre Morbihan.

Le leader du classement général individuel aux points porte un maillot vert.

Article 10 : Classement Général par Équipes

Le classement par équipes de chaque étape s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, en tenant compte des pénalités éventuelles. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape.

En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition du classement par équipes de chaque étape. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans le classement par équipes d'étape
2. Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes d'étape

Etc.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes

Article 11 : Classement Général Individuel "Meilleur Grimpeur"

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués au sommet de chaque côte.

La cotation des points sera celle mentionnée :

Côtes de 1^{ère} catégorie : 8 - 6 - 4 - 2 - 1 aux 5 premiers

Côtes de 2^e catégorie : 6 - 4 - 2 - 1 aux 4 premiers

Côtes de 3^e catégorie : 4 - 2 - 1 aux 3 premiers

En cas d'égalité au classement général individuel du Meilleur Grimpeur, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de 1^{ère} places dans les côtes de 1^{ère} catégorie
2. Nombre de 1^{ère} places dans les côtes de 2^e catégorie
3. Classement Général Individuel au Temps

Pour figurer au classement général individuel du "Meilleur Grimpeur", les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Centre Morbihan.

Le leader du classement général individuel du "Meilleur Grimpeur" porte un maillot blanc à pois rouges.

Article 12 : Classement Général Individuel "Sprint Intermédiaire"

Le classement s'obtient par l'addition des points attribués à chaque sprint intermédiaire.

La cotation des points sera celle mentionnée: 5 - 3 - 2 et 1 aux 4 premiers de chaque sprint intermédiaire.

En cas d'égalité au classement général individuel du sprint intermédiaire, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de 1^{er} places dans les sprints intermédiaires
2. Classement Général Individuel au Temps

Pour figurer au classement général individuel du Sprint Intermédiaire, les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Centre Morbihan.

Le leader du classement général individuel du Sprint Intermédiaire porte un maillot blanc.

Article 13 : Classement Général Individuel "Meilleur Jeunes"

Le classement général individuel du "Meilleur Jeune" est établi pour les juniors 1^{ère} année (17 ans) suivant le classement général individuel au temps. Le leader du classement général individuel du "Meilleur Jeune" porte un maillot bleu.

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 14 : Classement Général du "Combiné"

Le classement général individuel du combiné s'obtient par l'addition des points enregistrés à chaque étape dans les différents classements individuels selon les barèmes établis :

1. Classement de chaque étape :
10 - 6 - 4 - 2 - 1 points aux 5 premiers
2. Classement Sprint Intermédiaire de l'étape 1 et 3 :
10 - 6 - 4 - 2 - 1 points aux 5 premiers.
1. Classement Meilleur Grimpeur de l'étape 1 et 3 :
10 - 6 - 4 - 2 - 1 points aux 5 premiers.

En cas d'égalité, il est fait appel au classement général individuel au temps.

Pour figurer au classement général individuel du "Combiné", les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Centre Morbihan. Le leader du classement général individuel du "Combiné" porte un maillot rouge.

Article 15 : Contre-la-montre Individuel

L'ordre de départ des coureurs se fera par une rotation de toutes les équipes engagées en tant compte de la place occupée au classement général individuel au temps à l'issue de la 1^{ère} étape pour effectuer la rotation, le dernier coureur classé de l'équipe partant le premier etc. L'horaire du premier coureur sera calculé pour que le dernier coureur parte à 10 h 50. Les départs se feront toutes les minutes.

Article 16 : Délai d'élimination

Il est accordé un délai d'arrivée établi sur le temps du vainqueur augmenté de 15 % pour les étapes en ligne et de 30 % pour le contre-la-montre individuel. Toute situation d'exception peut être tranchée par le collège des commissaires après consultation de la direction de l'organisation.

Article 17 : Règles des 3 derniers kilomètres

La règle des 3 derniers km s'appliquera pour la 1^{ère} et 3^e étape selon l'article 2.6.027.

Article 18 : Respect du code de la route

Conformément à l'article 1.2.082, les coureurs se doivent d'observer les dispositions légales du pays et donc suivre le code de la route français, notamment pour les coureurs attardés. L'organisation ne pourra être tenu responsable en cas d'incident.

Article 19 : Protocole

À l'issue la 1^{ère} et 2^e étape, doivent se présenter au protocole après l'arrivée :

- le vainqueur de l'étape
- le leader du classement général individuel au temps
- le leader du classement général individuel aux points
- le leader du classement général "Meilleur Grimpeur"
- le leader du classement général "Sprint Intermédiaire"
- le leader du classement général "Meilleur Jeune"
- le leader du classement général "Combiné"

A l'issue la 3^e étape, pour le protocole final, doivent se présenter au protocole après l'arrivée :

- le vainqueur de l'étape
 - le leader du classement général individuel aux points
 - le leader du classement général "Meilleur Grimpeur"
 - le leader du classement général "Sprint Intermédiaire"
 - le leader du classement général "Meilleur Jeune"
 - le leader du classement général «Combiné»
 - le coureur le plus combatif sur l'ensemble
 - l'équipe leader du classement par équipe
 - 3 premiers du classement général individuel au temps
 - la nation leader du classement de la coupe des nations
- Ordre des maillots en cas de cumul lors des différents classements :

- a) Maillot jaune (classement général au temps)
- b) Maillot vert (classement général aux points)
- c) Maillot blanc à pois rouges (leader "Meilleur Grimpeur")
- d) Maillot blanc (leader "Sprint Intermédiaire")
- e) Maillot bleu (classement général "Meilleur Jeune")
- f) Maillot rouge (classement général du "Combiné")

Article 20 : Autorisation parentale en cas d'intervention médicale

Tout coureur mineur à la date de l'épreuve devra être en possession d'une autorisation parentale en cas d'intervention médicale, le comité d'organisation et le médecin de l'épreuve se dégageant de toute responsabilité en cas de litige.

Article 21 : Contrôle antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Le contrôle antidopage aura lieu dans le local réservé à cet effet, près de la ligne d'arrivée.

Article 22 : Prix

Voir détail des prix ci-joint dans le livre de route.

Article 23 : Pénalités

Les pénalités sont conformes au règlement de l'U.C.I.

VENREDI 17 MAI 2024

14 h 30 - 16 h 45

Ouverture de la permanence à l'espace La Maillette à Locminé :
Accueil des équipes et confirmation des partants

14 h 30 - 16 h 30

Pre Check des vélos de contre-la-montre de l'étape 2

17 h 00

Réunion des directeurs sportifs en présence de la direction de l'épreuve
et du collège des commissaires à l'espace La Maillette

18 h 00

Présentation des équipes sur le parvis de l'église de Locminé

19 h 30

Soirée gala uniquement sur invitation



Présentation des équipes du Trophée Centre Morbihan à Locminé

ÉTAPE 1

SAMEDI 18 MAI 2024

Réguiny – Réguiny

- 10 h 00 - 12 h 00 Permanence : Mairie de Réguiny
- 10 h 30 Réunion des pilotes en présence de la direction de l'épreuve et du jury des commissaires à la Mairie de Réguiny (Salle du conseil)
- 11 h 30 Restauration des officiels à la Salle Multifonctions (Foyer) - Base de Loisirs
- 12 h 30 Installation des radios sur le parking des équipes par Hermine Service Courses
- 12 h 50 Mise en place des véhicules sur la ligne de départ
- 13 h 00 Appel des concurrents par équipes
Présentation des équipes
- 13 h 40 Départ de la voiture ouvreuse et de la caravane publicitaire
- 13 h 50 Appel des concurrents sur la ligne de départ
- 14 h 00 Départ de la 1^{ère} étape en présence de la municipalité, des autorités locales et des invités
- 15 h 55 Arrivée sur le circuit de Réguiny et premier passage sous la banderole pour parcourir 5 fois un circuit long de 6,800 km
- 16 h 50 Arrivée des coureurs et dérivation des voitures des directeurs sportifs (200 m avant la ligne d'arrivée, à gauche)
- 17 h 00 Protocole officiel

Permanence d'arrivée : Mairie de Réguiny
Salle de Presse : Mairie de Réguiny
Contrôle antidopage : Ets GN Solutions
26 rue de la Belle Aurore, Réguiny

ÉTAPE 1

SAMEDI 18 MAI 2024
Réguiny - Réguiny

ACCÈS AU DÉPART



ÉTAPE 1 SAMEDI 18 MAI 2024 RÉGUINY - RÉGUINY

ÉTAPE 1

SAMEDI 18 MAI 2024

Réguiny - Réguiny

HORAIRES DE PASSAGE

Route	Itinéraire		Parcouru	A parcourir	42 km/h	44 km/h
D203	REGUINY - Départ fictif - Etang - Neutralisation de 2,300 km		-	-	14:00	14:00
D203	REGUINY - Départ réel - Lieu-dit Le Crano		0,000	115,400	14:05	14:05
D203	NAIZIN - rue des Peupliers (à gauche), rond-point (tout droit)		5,600	109,800	14:13	14:12
D17	NAIZIN - Rue de la mairie (à droite, direction Kerfouran)		5,900	109,500	14:13	14:13
C2	Lieu-dit La Uilleneuve (traversée de la D764)		9,700	105,700	14:18	14:18
D319	KERFOURN - Eglise (tout droit, direction Noyal-Pontivy)		11,500	103,900	14:21	14:20
C1	Lieu-dit Kerboquet (à gauche, direction Noyal-Pontivy)		15,500	99,900	14:27	14:26
D2	NOYAL-PONTIUY - Avenue de la Liberté (Mairie, à droite)		16,700	98,700	14:28	14:27
C	NOYAL-PONTIUY - Rue de l'Égalité (rond-point, à gauche direction St-Gérand)		17,100	98,300	14:29	14:28
C	NOYAL-PONTIUY - Rue Abbé Le Drogo - Rue de Pontigo (à droite)		17,600	97,800	14:30	14:29
C	Lieu-dit Chapelle Saint-Noyale		19,700	95,700	14:33	14:31
C	Lieu-dit Kerrio (à droite)		21,100	94,300	14:35	14:33
D768A	Passage sur la D768 (2ème rond-point, tout droit direction Pontivy)		21,600	93,800	14:35	14:34
D32	Lieu-dit Joli Coeur (à droite et à gauche)		22,500	92,900	14:37	14:35
C	Lieu-dit Keruégan (traversé de la D191)		26,000	89,400	14:42	14:40
C	NEUILLAC - Rue de la Paix (à droite, direction St Gérard)		29,400	86,000	14:47	14:45
D125	Lieu-dit Le Moustoir (traversé de la D191)		32,600	82,800	14:51	14:49
D125	Lieu-dit La Lande du Penhouët (à gauche sur D32, direction St-Caradec)		35,600	79,800	14:55	14:53
D32	Lieu-dit Le Pont (à droite)		38,900	76,500	15:00	14:58
C4	Lieu-dit Croixanvec (à droite, direction St Gérard)		40,300	75,100	15:02	14:59
D322	ST-GERAND - Keroret (à gauche sur D768B)		44,200	71,200	15:08	15:05
D768B	Passage sur la D768 (2ème rond-point, tout droit direction St Gonnelly)		46,700	68,700	15:11	15:08
D768B	Lieu-dit Bel Air (à droite)		48,500	66,900	15:14	15:11
D768B	ST-GONNELLY - Rue du Point du Jour (à gauche, puis à droite)		49,200	66,200	15:15	15:12
C	Lieu-dit Bojus (à droite) - Ascension de 1 km à 4,1%		52,400	63,000	15:19	15:16
C	GUELTRAS - Rue de la Forêt (à gauche, direction Rohan)		53,600	61,800	15:21	15:18
D125	ROHAN - Rue du Cuir Uert		58,300	57,100	15:28	15:24
D125	ROHAN - Rue du Pont d'Oust (à gauche, puis à droite sur D2, direction Bréhan)		58,400	57,000	15:28	15:24
D125	BREHAN - Eglise (à droite sur Rue Jean de Beaumanoir)		63,500	51,900	15:35	15:31
C	Lieu-dit La Belle Alouette (tout droit)		65,500	49,900	15:38	15:34
C	Lieu-dit Penhouët (à gauche, direction Pleugriffet)		68,400	47,000	15:42	15:38
C	Lieu-dit Haut Coëllo - Ascension de 1,7 km à 3,3%		70,100	45,300	15:45	15:40
C	PLEUGRIFFET - Eglise (tout droit, direction Josselin)		72,900	42,500	15:49	15:44
D203	PLEUGRIFFET - Rond-point sortie localité (à droite, direction Radenac)		73,700	41,700	15:50	15:45
D117	Lieu-dit La Pointe (traversée de la D764)		74,500	40,900	15:51	15:46
D117	RADENAC - Eglise (à droite, direction Réguiny)		77,000	38,400	15:55	15:50
C1	Lieu-dit Saint-Fiacre (à droite, direction Réguiny)		78,100	37,300	15:56	15:51
D11	REGUINY - Entrée sur le circuit final		79,700	35,700	15:58	15:53
D11	1er passage sur la ligne d'arrivée		81,400	34,000	16:01	15:56
	5 tours de 6,800 km soit 34 km		-	-	-	-
	2e passage sur la ligne d'arrivée		88,200	27,200	16:11	16:05
	3e passage sur la ligne d'arrivée		95,000	20,400	16:20	16:14
	4e passage sur la ligne d'arrivée		101,800	13,600	16:30	16:23
	5e passage sur la ligne d'arrivée		108,600	6,800	16:40	16:33
D11	ARRIQUEE - Rue de la Belle Aurore		115,400	0,000	16:49	16:42

RÉGUINY - RÉGUINY

SAMEDI 18 MAI 2024

ÉTAPE 1

ÉTAPE 1

SAMEDI 18 MAI 2024

RéguiNY - RéguiNY

PARCOURS




SAMEDI 18 MAI 2024 RÉGUINY - RÉGUINY ÉTAPE 1

ÉTAPE 1

SAMEDI 18 MAI 2024
Régigny – Régigny

POINTS DANGEREUX

Km	Lieu	Observation	Photo
5,600	Entrée NAIZIN	 Rond-point (tout droit)	
5,900	NAIZIN	 3 ralentisseurs successifs	
11,500	Entrée KERFOURN	 Ralentisseur	
15,700	Lieu-dit Kerboquet	 Rond-point (tout droit)	
16,000	Entrée NOYAL-PONTIVY	 Îlots directionnels Successifs	
17,100	NOYAL-PONTIVY	 Rond-point (à gauche)	
17,500	NOYAL-PONTIVY	 Ralentisseur avec changement de direction	
21,600	Lieu-dit Kerrio	 2 Ronds-points successifs	
22,500	Lieu-dit Joli Coeur	 Îlots directionnels (à droite et à gauche)	
35,600	Lieu-dit La Lande du Penhouët	 Îlot directionnel (à gauche)	
40,300	Lieu-dit Croixanvec	 Ralentisseur	
46,700	Passage sur la D768	 2 Ronds-points successifs	

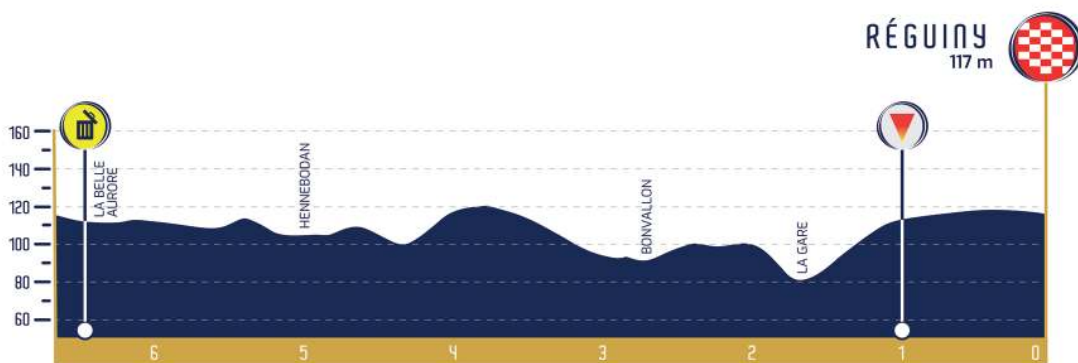
POINTS DANGEREUX

Km	Lieu	Observation	Photo
49,800	SAINT GONNERY	 Ralentisseurs en descente	
53,600	GUELTAS	 Ralentisseurs	
59,100	Sortie ROHAN	 Rétrécissement	
59,400	Sortie ROHAN	 Rond-Point (tout droit)	
62,200	Lieu-dit La Lande Blanche	 Îlot directionnel	
63,000	Entrée BREHAN	 Ralentisseur	
63,800 à 64,500	Sortie BREHAN	 2 Rétrécissements successifs	
73,400	Sortie PLEUGRIFFET	 Rond-point (à droite)	
74,500	Lieu-dit La Pointe	 Îlot directionnel	
76,500	Entrée RADENAC	 Rétrécissement	
79,600	Entrée REGUINY	 Rétrécissement	
Circuit Final	500 m avant l'arrivée	 Îlots centraux suivi d'un ralentisseur	
	150 m après l'arrivée	 Rétrécissement	

ÉTAPE 1

SAMEDI 18 MAI 2024
Régigny - Régigny

CIRCUIT FINAL (6,800 KM)



ÉTAPE 1 SAMEDI 18 MAI 2024 RÉGIGNY - RÉGIGNY

ÉTAPE 1

SAMEDI 18 MAI 2024
Régigny – Régigny

PLAN SITE D'ARRIVÉE



ÉTAPE 1 SAMEDI 18 MAI 2024 RÉGUINY – RÉGUINY

ÉTAPE 2

DIMANCHE 19 MAI 2024

Réguiny - Évellys (Naizin)
(CLM individuel)



Souvenir Christian JOSSO

08 h 00

Réception des équipes et des officiels

08 h 45

Appel du premier coureur (voir ordre de départ)

08 h 50

Départ de la voiture ouvreuse officielle

09 h 00

Départ du premier coureur

L'heure de départ du premier coureur sera défini en fonction du nombre de coureurs ayant terminé dans les délais de la 1^{ère} étape, tout en respectant l'article 15 du règlement particulier.

11 h 00

Départ du dernier coureur, suivi du véhicule Fin de Course.

11 h 15

Compétition terminée

Protocole officiel

Permanence d'arrivée : Mairie

Salle de Presse : Mairie

Douches - Vestiaires : Terrain des sports

Dés 11 h 00

Restauration : salle polyvalente

SÉCURITÉ

Chaque coureur sera précédé d'une moto. Des signaleurs seront présents à toutes les intersections. Bien entendu, la circulation sera interdite de 8 h 30 à 11 h 00 dans le sens Évellys (Naizin) - Réguiny.

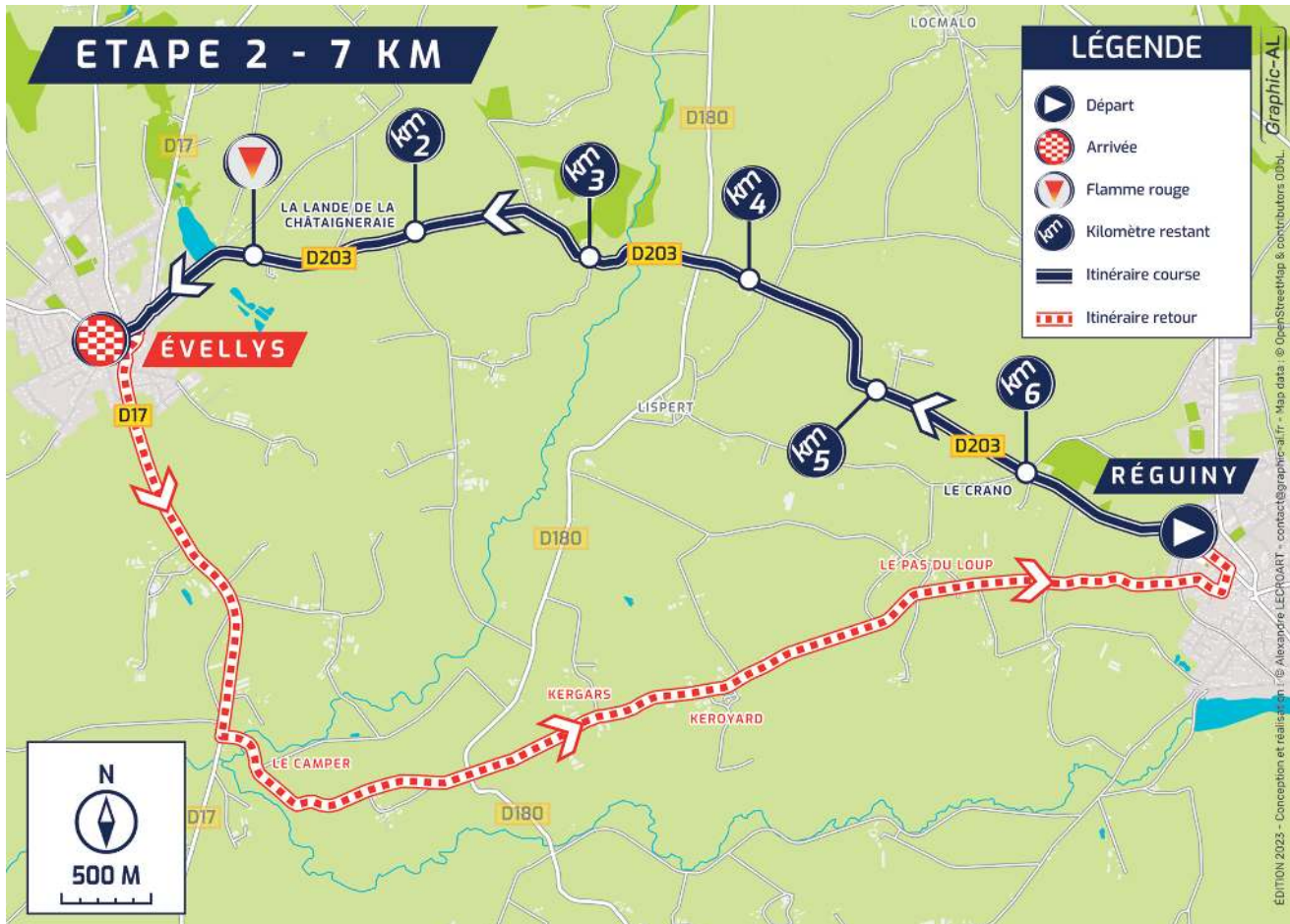
ÉTAPE 2

DIMANCHE 19 MAI 2024
Réguiñy - Évellys (Naizin)
 (CLM individuel)

HORAIRES DE PASSAGE

Route	Itinéraire	Parcours	A parcourir	Premier Coureur	Dernier Coureur
D203	RÉGUIÑY - Départ rue Saint-Clair	0.000	7.000	09:00	11:00
D203	Lieu-dit Le Crano	0.900	6.100	09:01	11:01
D203	Lieu-dit Le Rohalet	2.900	4.100	09:03	11:02
D203	Lieu-dit La Croix Bigot	3.200	3.800	09:04	11:03
D203	Lieu-dit Keruéno	3.900	3.100	09:05	11:04
D203	Lieu-dit Porhman	4.300	2.700	09:06	11:05
D203	Lieu-dit La Châtaigneraie	5.500	1.500	09:07	11:06
D203	ÉVELLYS (NAIZIN) - Rue des Peupliers	6.400	0.600	09:08	11:07
D17	ÉVELLYS (NAIZIN) - Rond-point (tout droit)	6.900	0.100	09:09	11:08
D203	ARRIVÉE - Rue de la Mairie	7.000	0.000	09:09	11:09

PARCOURS



ÉTAPE 2

DIMANCHE 19 MAI 2024
Réguieny - Évellys (Naizin)
(CLM individuel)

PLAN SITE D'ARRIVÉE



ÉTAPE 3

DIMANCHE 19 MAI 2024

Réguiny – Locminé

13 h 30

Appel des coureurs par équipes.
Présentation des équipes.
Présentation des leaders de l'épreuve.

14 h 15

Départ de Réguiny en présence de la municipalité, des autorités locales et des invités.

16 h 00

Arrivée sur le circuit de Locminé et premier passage sous la banderole pour parcourir 5 fois un circuit long de 7,300 km

17 h 00

Arrivée des coureurs et dérivation des voitures des directeurs sportifs (200 m avant la ligne d'arrivée, à gauche)

17 h 10

Permanence d'arrivée : Maison des associations derrière l'arrivée
Salle de Presse : Médiathèque
Douche - Vestiaires : Stade municipal
Contrôle antidopage : Médiathèque (place Anne de Bretagne - Locminé)

ÉTAPE 3

DIMANCHE 19 MAI 2024

Réguiny – Locminé

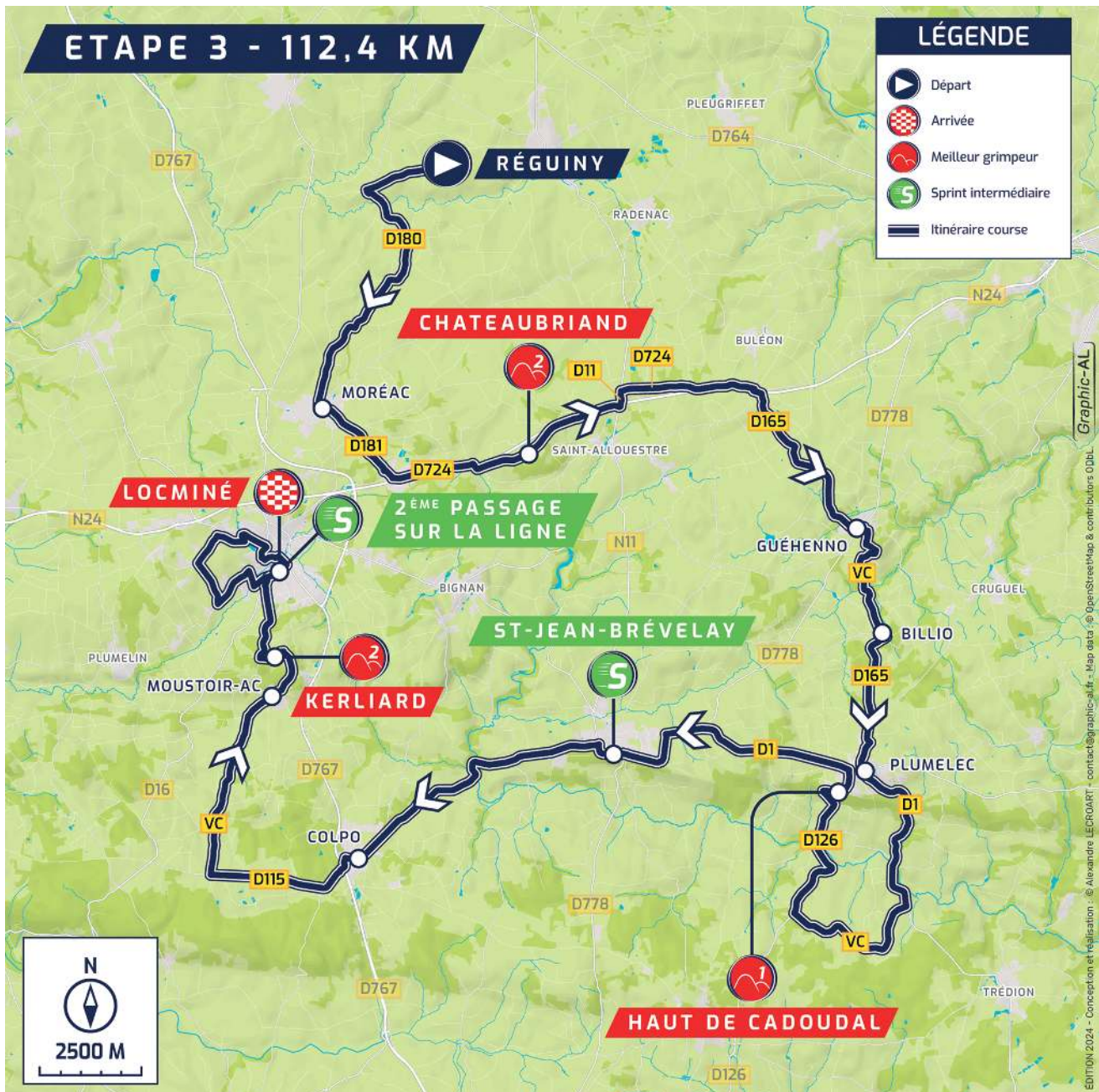
HORAIRES DE PASSAGE

Route	Itinéraire		Parcouru	A parcourir	42 km/h	44 km/h
C1	REGUINY – Départ fictif – Etang – Neutralisation de 3,600 km		-	-	14:15	14:15
C1	REGUINY – Lieu-dit Keroyard – Départ Réel		0,000	112,000	14:20	14:20
C1	Intersection D180 (à gauche)		1,600	110,400	14:22	14:22
D180	Lieu-dit Le Bourgneuf (à gauche, direction rue de Goharnec)		6,600	105,400	14:29	14:29
C	MOREAC – Rond-point Rue de la Madeleine (à gauche, direction Bignan)		8,700	103,300	14:32	14:31
D181	ZA Le Barderff (Ronds-points à gauche, direction St-Allouestre)		10,600	101,400	14:35	14:34
D724	Passage sous le pont de la N24 (à gauche)		13,000	99,000	14:38	14:37
D724	Lieu-dit Chateaubriand – Ascension de 1,1 km à 4,7 %		14,700	97,300	14:41	14:40
D724	Lieu-dit Kersimon (à gauche, direction Réguiny)		17,100	94,900	14:44	14:43
D11	Passage sur le pont de la N24 (à droite, direction Buléon)		17,500	94,500	14:45	14:43
D724	Lieu-dit Le Maigris (à droite, puis à gauche, direction Guehenno)		20,900	91,100	14:49	14:48
D155	Lieu-dit Le Châtaignier (Rond-point, à droite, direction Guehenno)		21,200	90,800	14:50	14:48
D165	GUEHENNO – Entrée localité (tout droit, direction Billio)		25,800	86,200	14:56	14:55
D160	GUEHENNO – Place du marché (à droite, puis à gauche)		26,000	86,000	14:57	14:55
D165	GUEHENNO – Rue Saint-Michel (à droite)		26,300	85,700	14:57	14:55
C	Lieu-dit Le Mont – Ascension de 400 à 8,5 %		26,900	85,100	14:58	14:56
C	Intersection D165 (à gauche, direction Billio)		27,400	84,600	14:59	14:57
D165	BILLIO – Entrée localité (à gauche, puis à droite direction Plumelec)		29,600	82,400	15:02	15:00
D165	ZA de la Loge (à droite)		32,600	79,400	15:06	15:04
D126	PLUMEEC – Eglise (à gauche, puis à droite direction Tredion)		33,400	78,600	15:07	15:05
D1	Penquelen (à droite pour emprunter Circuit GP de Plumelec)		37,900	74,100	15:14	15:11
C	Intersection D126 – à droite direction Plumelec		41,900	70,100	15:19	15:17
D126	Lieu-dit Cadoudal – début ascension		44,300	67,700	15:23	15:20
D126	Haut de Cadoudal – Ascension de 2 km à 6 %		46,200	65,800	15:26	15:23
D126	PLUMEEC – Rond-point (tout droit, direction St Jean Brévelay)		46,600	65,400	15:26	15:23
C	PLUMEEC – Rue N° de la Salette (à gauche, direction St Jean Brévelay)		47,000	65,000	15:27	15:24
D1	Lieu-dit Talrun (à gauche, direction St Jean Brévelay)		51,000	61,000	15:32	15:29
D778	ST-JEAN-BREUVELAY – Rond-point 3 chênes (à gauche, toutes directions)		51,800	60,200	15:34	15:30
D778	ST-JEAN-BREUVELAY – Rond-point de la Métairie (à droite, dir. Locminé)		52,600	59,400	15:35	15:31
D778	ST-JEAN-BREUVELAY – Rond-point Landes Lanvaux (tout droit, dir. Locminé)		53,600	58,400	15:36	15:33
D778 Bis	ST-JEAN-BREUVELAY – Rue de Rohan		54,000	58,000	15:37	15:33
D778 Bis	ST-JEAN-BREUVELAY – Rond-point du Sullio (à gauche, direction Colpo)		54,300	57,700	15:37	15:34
D115	Kerfrolo		55,900	56,100	15:39	15:36
D115	COLPO – Entrée localité (rond-point, tout droit, direction Locminé)		61,600	50,400	15:48	15:44
D115	COLPO – Rue Nationale (à gauche, direction Locminé)		62,000	50,000	15:48	15:44
D115	Passage sous la D767 (rond-point, à droite, direction Grand-Champ)		62,300	49,700	15:49	15:44
D115	Lieu-dit de La Résistance (rond-point, tout droit, direction Grand-Champ)		62,500	49,500	15:49	15:45
D115	Lieu-dit Ker Henriette (à droite, direction Pluignen)		62,900	49,100	15:49	15:45
D115	Lieu-dit La Croix de Bois (à droite, direction Bel Air)		65,900	46,100	15:54	15:49
C	MOUSTOIR-AC – Lieu-dit Pontcuel (à droite, direction Moustoir-AC)		70,100	41,900	16:00	15:55
C	MOUSTOIR-AC – Traversée Localité (direction Locminé sur D318)		70,900	41,100	16:01	15:56
D318	MOUSTOIR-AC – Mairie (à gauche, direction Le Parc)		71,200	40,800	16:01	15:57
C8	Lieu-dit Kerliard – Ascension de 2 km à 3,9 %		72,000	40,000	16:02	15:58
C8	Lieu-dit Kertexier (à droite)		72,900	39,100	16:04	15:59
C	Lieu-dit Kermabaudrin (à droite, direction Locminé)		73,700	38,300	16:05	16:00
D 16	LOCMINE – Rue Fort Penthière (à droite et Entrée Circuit Final)		75,100	36,900	16:07	16:02
	1er passage sur la ligne d'arriivée		75,500	36,500	16:07	16:02
	5 tours de 7,300 km soit 36,5 km		-	-	-	-
	2e passage sur la ligne d'arriivée		82,800	29,200	16:18	16:12
	3e passage sur la ligne d'arriivée		90,100	21,900	16:28	16:22
	4e passage sur la ligne d'arriivée		97,400	14,600	16:39	16:32
	5e passage sur la ligne d'arriivée		104,700	7,300	16:49	16:42
D11	ARRIUEE – Place Anne de Bretagne		112,000	0,000	17:00	16:52

ÉTAPE 3

























DIMANCHE 19 MAI 2024
Réguinty - Locminé

PARCOURS



DIMANCHE 19 MAI 2024
ÉTAPE 3
RÉGUINY - LOCMINÉ















POINTS DANGEREUX

Km	Lieu	Observation	Photo
8.200	Entrée MOREAC	 Ralentisseur	
9,000	Sortie MOREAC	 Rond-point (tout droit)	
10,900	Lieu-dit Le Barderff	 2 Ronds-points (tout droit - à gauche)	
17,400	Lieu-dit Kersimon	 Îlot directionnel (à gauche)	
21,500	Lieu-dit Le Châtaignier	 Rond-Point (à droite)	
26,000	Entrée GUEHENNO	 Ralentisseurs	
33,900	Sortie PLUMELEC	 Rétrécissement	
44,600	Lieu-dit CADOUDAL	 Rétrécissement (pont)	
46,900	Entrée PLUMELEC	 Rond-point (tout droit)	
47,300	Sortie PLUMELEC	 Ilots directionnels (à gauche) x2	
51,300	Lieu-dit Talrun	 Ilots directionnels (à gauche)	
52,100 à 54,600	SAINT-JEAN-BREVELAY	 4 Ronds-points (à gauche, à droite, tout droit & à gauche)	

ÉTAPE 3

DIMANCHE 19 MAI 2024
Régigny – Locminé

POINTS DANGEREUX

Km	Lieu	Observation	Photo
61,500	Entrée COLPO	 Ralentisseurs Rétrécissement	
62,000	COLPO	 Îlots centraux	
62,200	COLPO	 Rond-point (tout droit)	
62,600	Sortie COLPO	 2 Ronds-points (à droite)	
Circuit Final	2 Km avant arrivée	 Îlots centraux	
	500 m avant arrivée	 Rond-point (tout droit)	
	100 m après arrivée	 Rond-point (à gauche)	

RÉGIGNY – LOCMINÉ

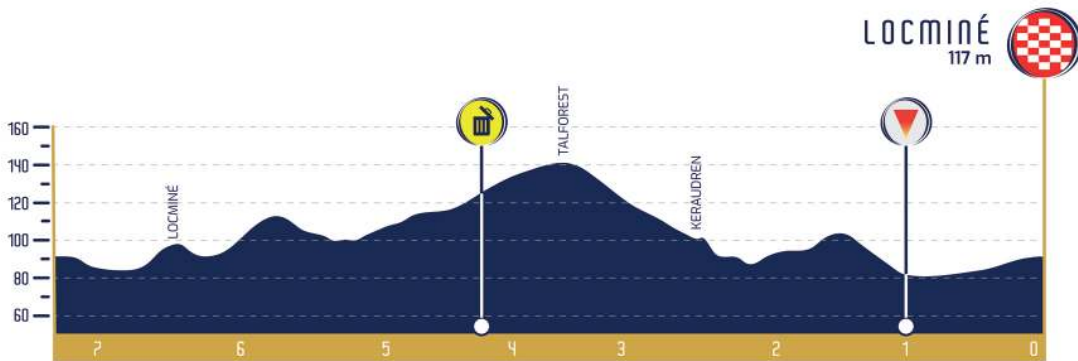
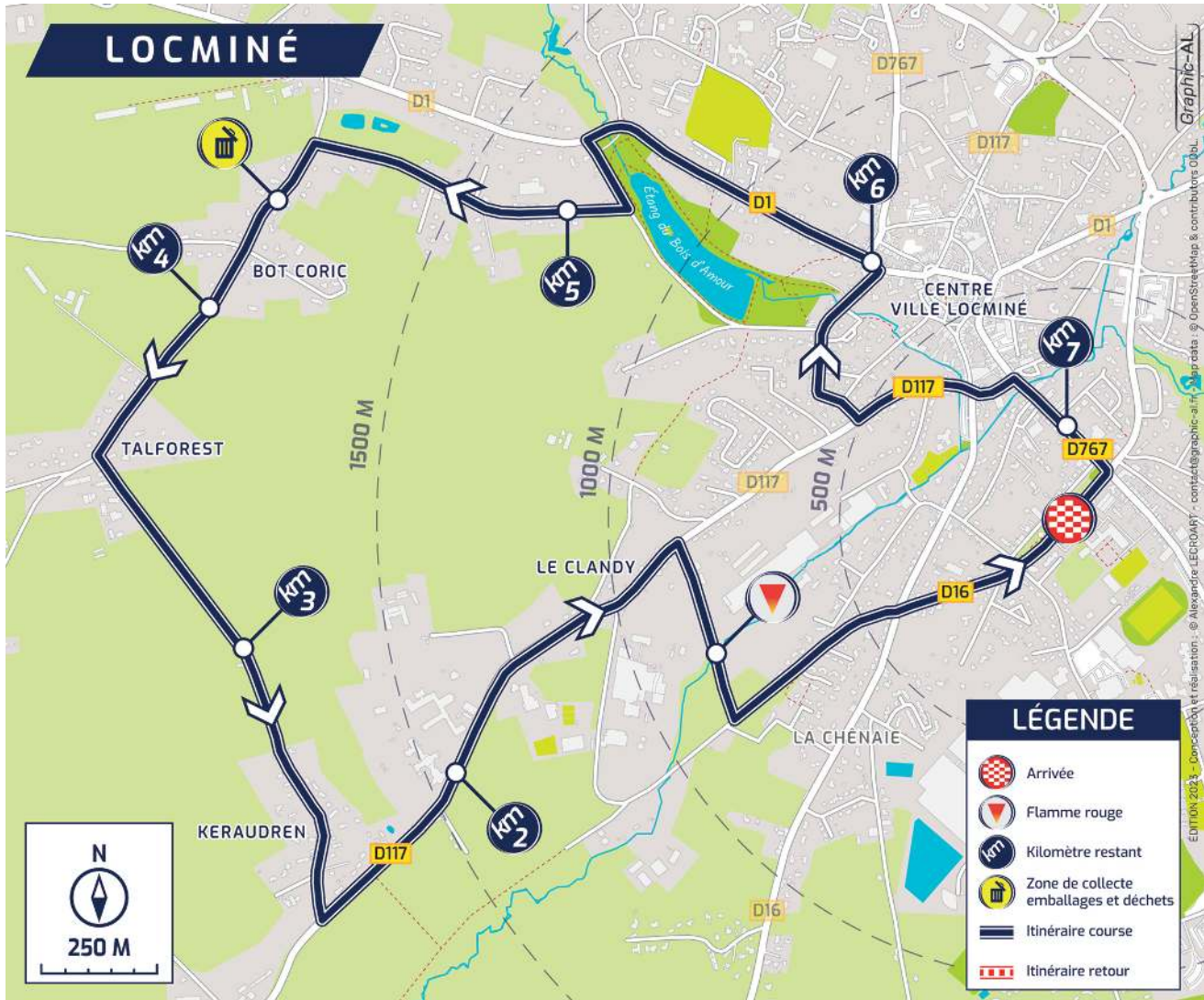
DIMANCHE 19 MAI 2024

ÉTAPE 3

ÉTAPE 3

DIMANCHE 19 MAI 2024
Régigny – Locminé

CIRCUIT FINAL (7,300 KM)



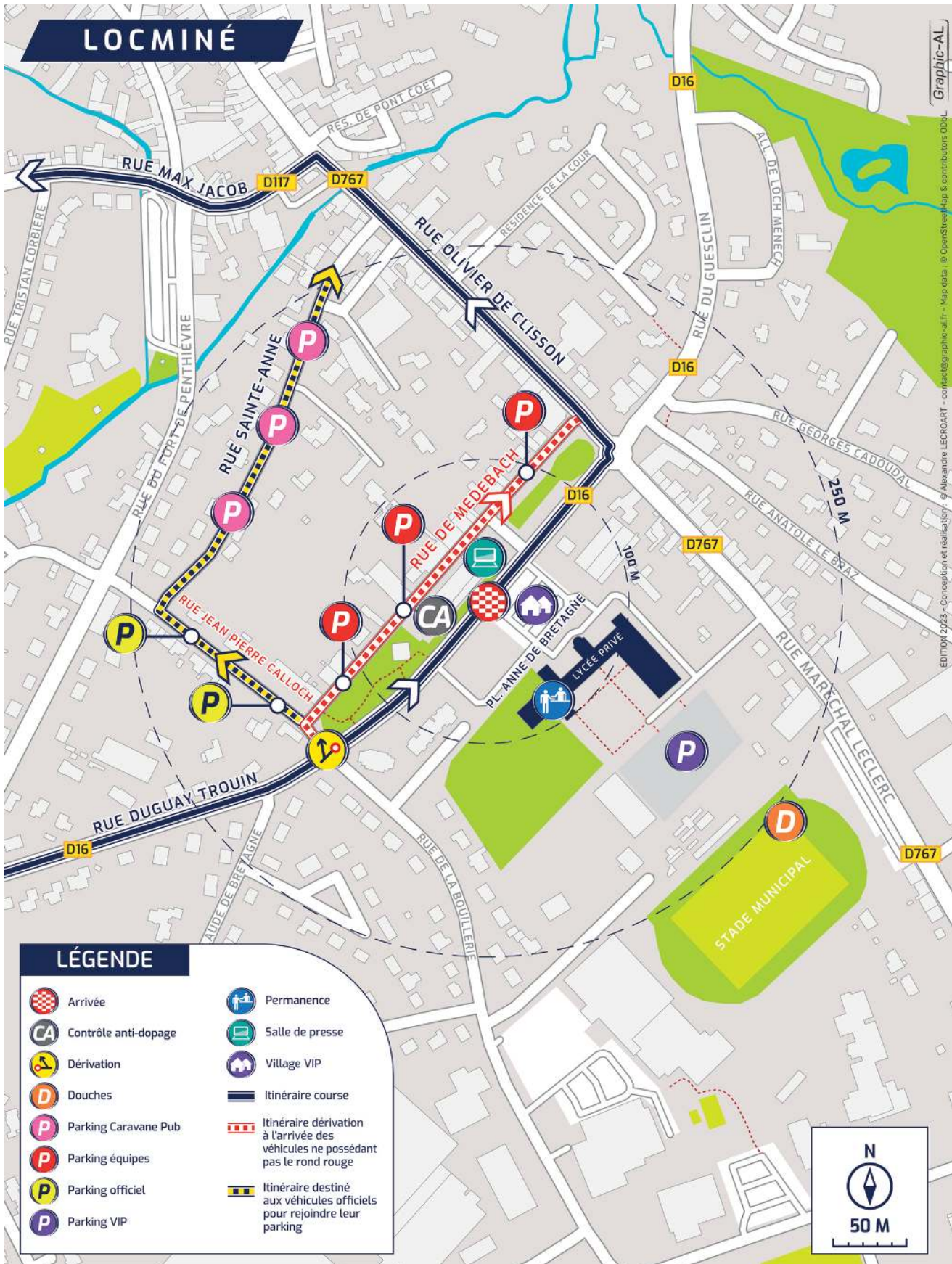
ÉTAPE 3 DIMANCHE 19 MAI 2024 RÉGIGNY – LOCMINÉ

ÉTAPE 3

DIMANCHE 19 MAI 2024

Régigny - Locminé

PLAN SITE D'ARRIVÉE



ÉTAPE 3 DIMANCHE 19 MAI 2024 RÉGIGNY - LOCMINÉ

DOTATIONS

	1 ^{ère} étape 910 € / 20	2 ^{ème} étape 645 € / 20	3 ^{ème} étape 910 € / 20	Général Individuel 1215 € / 20
1	175 €	100 €	175 €	200 €
2	100 €	75 €	100 €	150 €
3	75 €	50 €	75 €	125 €
4	60 €	40 €	60 €	100 €
5	50 €	30 €	50 €	90 €
6	50 €	30 €	50 €	80 €
7	50 €	30 €	50 €	70 €
8	50 €	30 €	50 €	60 €
9	50 €	30 €	50 €	50 €
10	50 €	30 €	50 €	40 €
11	20 €	20 €	20 €	30 €
12	20 €	20 €	20 €	30 €
13	20 €	20 €	20 €	30 €
14	20 €	20 €	20 €	30 €
15	20 €	20 €	20 €	30 €
16	20 €	20 €	20 €	20 €
17	20 €	20 €	20 €	20 €
18	20 €	20 €	20 €	20 €
19	20 €	20 €	20 €	20 €
20	20 €	20 €	20 €	20 €

CLASSEMENT ANNEXES

	PAR POINTS 259 € / 5	GRIMPEUR 259 € / 5	SPRINT 259 € / 5	JEUNES 259 € / 5	COMBINE 259 € / 5	EQUIPES 259 € / 5
1	103 €	103 €	103 €	103 €	103 €	103 €
2	64 €	64 €	64 €	64 €	64 €	64 €
3	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €
4	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €
5	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €

ORGANIGRAMME SÉCURITÉ

RESPONSABLE SÉCURITÉ

Sébastien RIO
+33 6 63 39 08 85

SERVICE MÉDICAL

BRETAGNE ASSISTANCE MÉDICALE
+33 6 74 78 53 81

AMBULANCES

URGENCES 56
+33 6 71 98 75 37

RESPONSABLE SIGNALEURS

Françoise BONNO
+33 6 75 31 08 75

GENDARMERIE

RESPONSABLE MOTOS CIVILES

ABEC

HÔPITAUX

VILLE	ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE
VANNES	Centre Hospitalier Bretagne Atlantique	20, boulevard Gal Maurice Guillaudot 56000 VANNES	+33 (0)2 97 01 41 41
PONTIUY	Centre Hospitalier Kério	Kério 56920 NOYAL-PONTIUY	+33 (0)2 97 79 00 00

ORGANISATION / ÉQUIPES

FONCTION	NOM	PRÉNOM	ADRESSE
Président	GUÉGAN	Patrick	+33 (0)6 62 22 45 41
Directeur de l'épreuve	BERTHELOT	Gabriel	+33 (0)6 75 65 53 22
Relation permanence	GARNIER	Morgane	+33 (0)6 48 91 57 30
Responsable hébergement	LE DASTUMER	Christophe	+33 (0)6 72 31 80 22

CLASSEMENTS

MAILLOTS DE LEADER



CLASSEMENT
GÉNÉRAL INDIVIDUEL



CLASSEMENT
GÉNÉRAL AUX POINTS



CLASSEMENT
DU MEILLEUR GRIMPEUR



CLASSEMENT
DU COMBINÉ



CLASSEMENT
SPRINTS INTERMÉDIAIRES



CLASSEMENT
DU MEILLEUR JEUNE

CLASSEMENTS



CLASSEMENT
PAR ÉQUIPES



PEINTURE

TROPHÉE
SUPER COMBATIF

TROPHÉE CENTRE MORBIHAN

28 rue Général de Gaulle
56500 LOCMINÉ
FRANCE

e-mail : tropheecentremorbihan@orange.fr

TROPHÉE
CENTRE MORBIHAN